

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 5 (1860)
Heft: 20

Buchbesprechung: Lettres sur la campagne d'Italie en 1859 [Ch. Poplimond]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

compagnies autour de l'armée fédérale pour opérer en braves cosaques sur les flancs et même, si possible, sur les derrières de l'armée ennemie, pour lui couper ses convois, l'empêcher de dormir, en un mot l'inquiéter et la fatiguer sans cesse. Moyennant cette restriction nous partageons pleinement les vues de M. de Gingins sur l'utilité des partisans et nous pourrions même lui dire secrètement qu'il est bien probable qu'à cet endroit sa brochure n'a pas pris nos autorités au dépourvu.

Il est un point encore sur lequel nous ne pouvons être d'accord avec l'honorable M. de Gingins. « La guerre de partisans, dit-il, telle que nous la souhaitons dans » le cas d'une invasion de notre territoire, ne sera en aucun cas une guerre de » maisons ou de rues, et ne pourra ainsi fournir aucun prétexte spécieux ni ex- » cuse valable au saccage et à l'incendie. Les partisans doivent, dans l'intérêt du » pays aussi bien que dans celui de leurs succès durables, s'interdire absolument » d'engager une lutte dans un lieu habité. »

Nous ne comprenons pas qu'on veuille interdire la lutte dans les endroits habités. C'est là au contraire que les partisans pourraient faire les meilleurs coups, surprendre un poste au repos, un détachement en réquisition, et avoir le plus d'appui. C'est d'ailleurs dans les lieux habités, sur les chemins fréquentés, que se trouvera l'ennemi plutôt que dans les bois.

Si l'on veut user de scrupules en faveur des maisons, il n'y a pas moyen d'en éviter d'autres du même genre. Les uns voudront sauver leurs bâtiments, d'autres leurs équipages, d'autres leurs caisses ; d'autres ne voudront pas qu'on s'expose à avoir jusqu'à 50 mille blessés (dans la campagne de l'année dernière il y en avait déjà 50 mille après un mois d'opérations), d'autres voudront que préalablement on leur assure des rentes pour les veuves et les orphelins, etc., etc., etc.

Dans l'intérêt du pays aussi bien que dans celui de succès durables on doit penser à tout cela *avant* de se décider à dégâner et à suivre une politique extérieure de rancune et de provocations menant tout droit, par le temps qui court, à l'ouverture des hostilités. Nous ne saurions trop répéter que dans un pays et avec une organisation comme les nôtres, ce n'est pas seulement l'armée mais la nation qui est appelée à faire la guerre ; que par conséquent l'ennemi, à son tour, fera la guerre à l'armée et à la nation, et que les ménagements et les courtoisies possibles avec des armées permanentes ne peuvent pas entrer en ligne de compte dans une défense de notre territoire.

Au reste cette brochure se recommande par son style agréable et clair et par des vues fort justes sur la neutralité de la Suisse.

Lettres sur la campagne d'Italie en 1859, par Ch. POPLIMOND; 1 fort vol in-8°. Paris, Tanera éditeur, 1860.

Ces lettres ne sont pas d'un militaire mais d'un homme de lettres envoyé sur le théâtre de la guerre par deux journaux belges. Elles ont le mérite de raconter les événements, sinon avec justesse, au moins avec un cachet de couleur locale et d'impressions plus ou moins naïves qui ne manque pas d'intérêt. Elles commencent

à Paris le 29 avril et se terminent à Parme le 16 juillet ; il y en a, en tout, 63, et il faut convenir que c'est peut-être un peu trop pour les lecteurs d'aujourd'hui. Plusieurs d'entr'elles auraient pu être retranchées ou résumées sans inconvénients ; d'autres en revanche sont dignes d'être remarquées pour le charme de leur style, celles, par ex., relatives aux belles journées de Palestro, à l'entrée des alliés à Milan après Magenta, à la bataille de Solferino. Nous avons lu avec plaisir, pour notre part, la 56^{me} et les suivantes, postérieures à la paix de Villafranca, et parlant d'une période de la guerre qui, bloquée entre deux grands événements, la bataille de Solferino et la paix, a passé trop inaperçue : les préparatifs de siège qui se faisaient sous Peschiera par l'armée piémontaise et qui furent beaucoup plus importants qu'on ne l'a généralement dit, ont été un peu tirés de l'obscurité par l'auteur. Les *Lettres* de M. Poplimont sont précédées d'un exposé historique de la situation de l'Europe au commencement de la campagne, formant un excellent tableau chronologique de faits indispensables à l'intelligence des événements de la guerre même. Des documents officiels terminent le volume, qui est aussi accompagné d'une carte générale du nord de l'Italie.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE

Le Comité croit devoir rappeler à tous ses ressortissants les questions de concours choisies dans l'assemblée générale de la Société militaire du 6 août 1860, en faisant connaître les noms des jurys désignés, pour examiner les mémoires auxquels ces questions pourront donner lieu.

1^{re} QUESTION : « Composition et rédaction d'un carnet pour officier d'infanterie, » contenant les notions nécessaires au service en campagne, destiné à faciliter à l'officier l'emploi et l'étude des règlements en vigueur et à lui éviter de les porter tous les jours avec lui.

Jury d'examen : MM. H. Wieland, colonel fédéral (Bâle) ; A. Stadler, lieutenant-colonel fédéral (Zurich) ; C. Gerbex, lieutenant-colonel (Fribourg).

2^{me} QUESTION : « L'annexion de la Savoie à la France venant à détruire la neutralité » de ses provinces du nord, que devient la valeur militaire de la position de St-Maurice pour la Suisse ? Est-elle suffisante pour défendre la route du Simplon ?

Jury d'examen : MM. L. Aubert, colonel fédéral (Genève) ; R. Merian, major (Bâle) ; B. Hammer, major (Soleure).

3^{me} QUESTION : « Quels changements l'emploi des canons rayés et des armes portatives de grande portée, amènera-t-il dans la tactique et l'emploi de l'artillerie ?

Jury d'examen : MM. H. Herzog, colonel fédéral (Aarau) ; C. Pestalozzi, lieutenant-colonel fédéral (Zurich) ; F. Lecomte, major (Lausanne).

Les mémoires sur ces diverses questions de concours doivent être envoyés au comité central du Tessin avant le 31 mars 1861. Les signatures seront transmises en billets cachetés, revêtus d'une devise, qui devra se trouver sur l'original du mémoire.

Au nom du Comité, le vice-président :

E. GAUTIER, lieutenant-colonel.
